



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(y compris les questions relatives à la défense)
14 et 15 novembre 2016

Le Conseil, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera le lundi à 9 h 30.

Avant le Conseil, à l'invitation de la haute représentante, les ministres des affaires étrangères se réuniront pour un dîner informel au cours duquel ils procéderont à un échange de vues sur les perspectives des **relations entre l'UE et les États-Unis** à la suite des élections américaines.

La session du Conseil débutera par un débat sur l'évolution récente de la situation en **Turquie**. Les ministres poursuivront leurs travaux par une discussion sur le **Partenariat oriental**, en particulier dans la perspective du prochain sommet du Partenariat oriental. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Partenariat oriental.

Au cours du déjeuner, les ministres évoqueront le **voisinage méridional**, en s'intéressant plus particulièrement à la Syrie. La haute représentante communiquera des informations concernant les derniers efforts de sensibilisation qu'elle a déployés à cet égard auprès d'acteurs clés, conformément au mandat du Conseil européen et en soutien plein et entier du travail de l'Envoyé Spécial des Nations Unies de Mistura. Les ministres pourraient également se pencher sur la situation en **Iraq**. Il y aura un point d'information sur la **Libye**.

L'après-midi, les ministres des affaires étrangères tiendront une **session conjointe** avec les ministres de la défense, consacrée au **plan de mise en œuvre portant sur la sécurité et la défense** dans le cadre de la stratégie globale de l'UE. Le Conseil devrait adopter des conclusions définissant le niveau d'ambition et la marche à suivre à cet égard.

Le 15 novembre, le comité directeur de l'Agence européenne de défense se réunira avant le début de la session du Conseil. Le Conseil entamera ensuite un échange de vues sur la **coopération UE-OTAN**, en présence du Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, pour une partie du débat. Puis le Conseil examinera l'état des **opérations PSDC**, en insistant sur la situation en Libye et en Méditerranée, en particulier sur l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Le SG de l'OTAN sera présent aussi pour cette discussion.

Possibilités de point presse le lundi 14 novembre:

Vers 9 h 15 Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini
Vers 18 h 00 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

Possibilités de point presse le mardi 15 novembre:

Vers 8 h 15 Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini
Vers 13 h 30 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères
(questions relatives à la défense)

* * *

[Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo](#)

[La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\), et la photothèque](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Lundi 14 novembre

Turquie

Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur l'évolution récente de la situation en Turquie. Cet échange s'inscrira dans le sillage de la déclaration faite par la haute représentante, au nom de l'UE, le 8 novembre. L'UE a fait part de la vive préoccupation que lui inspire l'évolution récente de la situation, notamment en ce qui concerne:

- le fait qu'il soit à nouveau envisagé de déposer au parlement un projet de loi visant à rétablir la peine de mort
- le maintien des restrictions à la liberté d'expression, y compris en ce qui concerne les réseaux sociaux, conjugué aux nouvelles fermetures d'organes de presse et aux mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de journalistes, dont le rédacteur en chef du quotidien Cumhuriyet et plusieurs membres de son personnel
- l'arrestation des coprésidents du deuxième parti d'opposition, le HDP, ainsi que la détention de plusieurs de ses députés au parlement.

L'UE et ses Etats membres ont rappelé leur condamnation de la tentative de coup d'état du 15 juillet et, tout en reconnaissant le besoin de la Turquie d'agir proportionnellement, a appelé la Turquie à préserver sa démocratie parlementaire, y inclus le respect des droits de l'homme, de la règle de droit les libertés fondamentales et le droit de chacun à un procès équitable, aussi en conformité avec ses engagements en tant que pays candidat. A cet égard, l'UE et ses Etats membres continueront de suivre et d'évaluer la situation très attentivement et sont prêts à continuer le dialogue politique avec la Turquie à tous les niveaux, dans le cadre établi.

Dans ses conclusions du 18 juillet 2016, le Conseil a condamné la tentative de coup d'État en Turquie et a réaffirmé qu'il soutient pleinement les institutions légitimes du pays. Le Conseil lance un appel aux autorités turques, y compris la police et les forces de sécurité, pour qu'elles fassent preuve de retenue.

[Texte intégral des conclusions du Conseil sur la Turquie - 18 juillet 2016](#)

Partenariat oriental

Le Conseil débattrait des relations bilatérales et multilatérales actuelles avec les six pays du Partenariat oriental - Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine. Les ministres procéderaient à un échange de vues sur la mise en œuvre du Partenariat et les objectifs à atteindre en 2017, en particulier dans la perspective du prochain sommet du Partenariat oriental.

Le débat pourrait porter sur la situation actuelle en Ukraine, sur les élections qui ont eu lieu récemment en Géorgie, en République de Moldavie et en Biélorussie, ainsi que sur les travaux actuellement menés en vue de nouveaux accords avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les ministres des affaires étrangères pourraient se pencher sur les conséquences du processus législatif relatif à la libéralisation du régime des visas pour les relations avec la Géorgie et l'Ukraine.

Le Conseil devrait adopter des **conclusions sur le Partenariat oriental**.

Le dernier sommet du Partenariat oriental, qui s'est tenu à Riga les 21 et 22 mai 2015, a confirmé une nouvelle fois l'importance stratégique que l'UE attache au partenariat; il a témoigné de sa ferme détermination à entretenir des relations plus étroites et sur mesure avec les six pays partenaires et du vif intérêt qu'elle porte à cette question.

Depuis lors, la coopération entre l'UE et les pays du Partenariat oriental est centrée sur la mise en œuvre des engagements pris dans les principaux domaines de coopération convenus à Riga, à savoir le renforcement des institutions et la bonne gouvernance; la mobilité et les contacts entre les personnes; l'exploitation des débouchés commerciaux; et l'amélioration des interconnexions, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie.

L'UE a continué à consolider ses relations différenciées et sur mesure avec chaque pays du Partenariat oriental, comme prévu également dans le cadre de la révision de la politique européenne de voisinage, qui met l'accent en particulier sur la stabilité.

Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont fait le point sur les progrès réalisés dans ce domaine lors de la septième réunion ministérielle annuelle du Partenariat oriental, qui s'est tenue le 23 mai 2013, à l'occasion de laquelle ils ont rencontré leurs homologues des six pays d'Europe orientale. Le prochain sommet du Partenariat oriental devrait avoir lieu à l'automne 2017.

En juin 2014, l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie ont signé des accords d'association avec l'UE, y compris sur l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet. L'application provisoire de ces accords a débuté dans le courant de l'automne 2014, à l'exception de la partie de l'accord d'association avec l'Ukraine relative à la zone de libre-échange approfondi et complet, qui est appliqué provisoirement depuis le 1^{er} janvier 2016. L'accord d'association avec la Géorgie et la République de Moldavie est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

L'UE et l'Arménie ont engagé des négociations visant à établir un nouvel accord-cadre pour l'approfondissement de leurs relations bilatérales à la fin de l'an passé. Un mandat de négociation en vue d'un nouvel accord-cadre avec l'Azerbaïdjan devrait être adopté par le Conseil. Consciente de l'évolution positive qui se dessine en Biélorussie, l'UE a décidé, en février 2016, que la plupart de ses mesures restrictives ne seraient pas prolongées et elle met en œuvre plusieurs mesures visant à renforcer la coopération. Les mesures concrètes que la Biélorussie devra encore prendre pour respecter la démocratie et les droits de l'homme seront déterminantes pour la politique que l'UE adoptera à l'avenir à l'égard du pays.

Le Partenariat oriental a été lancé en 2009. Il a pour but de favoriser une association politique et une intégration économique à l'UE, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays du Partenariat oriental. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'adhésion aux principes de l'économie de marché.

[Conclusions du Conseil sur le réexamen de la politique européenne de voisinage \(décembre 2015\)](#)

[Déclaration conjointe adoptée à l'issue du sommet du Partenariat oriental \(Riga, 21 et 22 mai 2015\)](#)

Voisinage méridional

Au cours du déjeuner, les ministres évoqueront le voisinage méridional, en se focalisant sur la **Syrie**. Les ministres pourraient également évoquer la situation en **Iraq**. Il y aura un point d'information sur la **Libye**.

Ils feront le bilan des derniers événements intervenus en **Syrie** depuis le dernier échange de vues qu'ils ont eu à ce sujet lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 17 octobre 2016. Dans ses conclusions du 20 Octobre 2016, le Conseil européen a invité la haute représentante à continuer, avec la Commission, , à œuvrer à l'initiative humanitaire de l'UE et à l'organisation des évacuations sanitaires en coopération avec les Nations unies. Le Conseil européen a également invité la haute représentante à dialoguer avec les principaux acteurs de la région concernant une transition politique et les préparatifs à mener en vue de la réconciliation et de la reconstruction après le conflit. La haute représentante communiquera des informations concernant les derniers efforts de sensibilisation qu'elle a déployés dans ce contexte.

Les ministres feront le point sur les derniers développements dramatiques intervenus sur le terrain et auront un échange de vues sur la manière de soutenir les efforts des Nations Unies pour que les parties au conflit retournent à la table des négociations du processus politique, à Genève.

L'UE et les États membres ont jusqu'ici mobilisé plus de 8.9 milliards d'euros aux fins de l'aide humanitaire en réponse à la crise en Syrie. En février 2016, ils se sont engagés à verser plus de 3 milliards d'euros pour 2016-2017.

Les ministres pourraient également évoquer la situation dans d'autres pays de la région, en particulier l'Iraq et la Libye.

[Syrie:réponse du Conseil à la crise](#)

Plan de mise en œuvre portant sur la sécurité et la défense

Les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense tiendront une session conjointe consacrée au plan de mise en œuvre portant sur la sécurité et la défense. Le Conseil devrait adopter des conclusions.

Le **plan de mise en œuvre portant sur la sécurité et la défense** fait partie de la suite à donner à la stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité.

La haute représentante a présenté la **stratégie globale** de l'UE intitulée "**Vision partagée, action commune: une Europe plus forte**" au Conseil européen le 28 juin. Cette stratégie vise à orienter la politique étrangère et de sécurité de l'UE au cours des années à venir. Le Conseil a adopté des conclusions sur cette stratégie globale le 17 octobre 2016.

La sécurité et la défense figurent parmi les domaines prioritaires dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, qui comprend également le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, la mise à jour des stratégies régionales et thématiques existantes ou l'élaboration de nouvelles ainsi que l'intensification des efforts de la diplomatie publique.

Les travaux consacrés à la sécurité et à la défense sont menés en synergie avec les travaux sur le **plan d'action européen de la défense proposé par la Commission** et sur la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'OTAN. Le plan de mise en œuvre, accompagné des conclusions du Conseil, devrait être présenté lors de la réunion du Conseil européen de décembre.

Ce plan sera présenté aux États membres par la haute représentante, tenant également compte de son rôle de vice-présidente de la Commission européenne et de chef de l'Agence européenne de défense lors du Conseil. Il expose le **niveau d'ambition** de l'UE en matière de sécurité et de défense, les **implications opérationnelles** de cette ambition et un certain nombre de **propositions qui pourraient se traduire en actions**.

Le niveau d'ambition s'articule autour de trois grandes priorités définies dans la stratégie globale de l'UE: 1) répondre aux crises et conflits extérieurs; 2) renforcer les capacités des partenaires et 3) protéger l'UE et ses citoyens. En se fondant sur le niveau d'ambition fixé dans ces trois domaines, le plan de mise en œuvre définit les principes et les conditions de la mise en œuvre, y compris les types d'opérations civiles et militaires PSDC possibles.

Le plan présente un certain nombre de propositions pouvant se traduire en actions et visant à:

- fixer des priorités relatives au développement des capacités;
- approfondir la coopération dans le domaine de la défense;
- adapter les structures institutionnelles, les outils et les instruments (financiers) de l'UE, y compris aux fins de l'analyse de la situation, de la planification et de la conduite de missions et opérations, ainsi que la boîte à outils pour une réponse rapide (y compris les groupements tactiques de l'UE), et accroître la solidarité financière et la flexibilité;
- s'attacher à faire avancer les partenariats en matière de sécurité et de défense, y compris avec l'OTAN, les Nations unies, l'Union africaine, l'OSCE et des partenaires bilatéraux clés.

Le plan de mise en œuvre propose également de tirer pleinement parti du traité sur l'Union européenne, y inclus par la considération d'une **coopération structurée permanente**.

Le Conseil devrait adopter des conclusions saluant le plan de mise en œuvre, définissant le niveau d'ambition et les actions concrètes. Ces actions aideront l'UE et ses États membres à répondre mieux aux besoins actuels et futurs de l'Europe en matière de sécurité et de défense.

[Stratégie globale de l'UE sur la politique étrangère et de sécurité \(document pdf\)](#)

[Stratégie globale de l'UE sur la politique étrangère et de sécurité \(site web\)](#)

Mardi 15 novembre

Comité directeur de l'Agence européenne de défense

Les ministres de la défense se réuniront à 8 h 30 dans le cadre du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), sous la présidence de M^{me} Federica Mogherini, en sa qualité de chef de l'Agence. Tous les États membres participent, à l'exception du Danemark.

Les ministres devraient examiner et approuver le budget général de l'agence pour 2017 sur la base d'une proposition formelle de la haute représentante. La proposition de budget tient compte des exigences croissantes imposées à l'agence ainsi que des tâches supplémentaires attendues en raison de la nouvelle stratégie globale de l'UE et de son plan de mise en œuvre portant sur la sécurité et la défense. Les ministres approuveront également le cadre de planification triennal de l'agence (2017-2019), dont l'objectif est de planifier les activités de celle-ci et d'établir des priorités.

En outre, les ministres prendront note des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des missions clés de l'agence dans le cadre des divers programmes relatifs aux capacités et seront informés des prochaines étapes prévues, notamment dans le contexte des missions qui ressortiront des conclusions du Conseil sur le plan de mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense.

Le comité directeur devrait approuver le réexamen du plan de développement des capacités et charger l'agence de présenter une nouvelle série de priorités de l'UE pour le développement des capacités militaires afin qu'il les adopte d'ici le printemps 2018.

L'agence présentera également aux ministres des propositions en vue de l'éventuelle création d'un mécanisme financier coopératif, qui aurait pour tâche de remédier au manque de synchronisation budgétaire entre les États membres et aux problèmes que cela engendre pour le lancement de projets de coopération dans le domaine de la défense. Les ministres s'apprêtent à donner leur feu vert à la création d'un groupe de travail au sein de l'agence en vue de la présentation au printemps 2017 d'un paquet financier et juridique et de recommandations connexes.

[Agence européenne de défense \(site web\)](#)

Conseil des affaires étrangères (Défense)

Coopération UE-OTAN

La session du Conseil débutera à 10 heures par une discussion sur la **coopération entre l'UE et l'OTAN**. Les ministres de la défense feront le point sur le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN dans le cadre de la mise en œuvre de la **déclaration commune UE-OTAN**. Le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, participera également à la discussion.

La déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du Secrétaire général de l'OTAN (déclaration UE-OTAN de Varsovie) a été adoptée le 8 juillet 2016 en marge du Sommet de l'OTAN à Varsovie.

Cette déclaration, la première de ce type, fait suite à la discussion sur la coopération entre l'UE et l'OTAN qui a eu lieu lors du Conseil européen du 28 juin 2016, et, conformément à l'appel des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, souligne l'importance de renforcer encore la coopération UE-OTAN à un moment où des défis sans précédents en matière de sécurité se posent à l'Est et au Sud.

Parmi les domaines de coopération pratique renforcée entre l'UE et l'OTAN, énoncés dans la déclaration commune, figurent: la lutte contre les menaces hybrides; la coopération opérationnelle, y compris en mer; la cybersécurité et la cyberdéfense; les capacités de défense; la coopération industrielle dans le domaine de la défense; des exercices; et le renforcement des capacités de défense des partenaires à l'Est et au Sud.

La déclaration commune a mandaté le SEAE et le personnel international de l'OTAN, avec les services de la Commission lorsqu'approprié, de développer des options concrètes pour la mise en œuvre pour être présentées aux Conseils respectifs d'ici décembre 2016.

[Déclaration commune UE-OTAN](#)

[Conclusions du Conseil européen - 28 juin 2016](#)

Opérations PSDC

Les ministres discuteront de l'état des opérations PSDC de l'UE, en insistant sur la situation en Libye et en Méditerranée centrale. Les ministres seront informés en particulier des dernières évolutions concernant les nouvelles tâches confiées à l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA: formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne et contribution à la mise en œuvre, en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'embargo des Nations unies sur les armes. Le Secrétaire général de l'OTAN participera à ce débat.

EUNAVFOR MED opération SOPHIA

L'EUNAVFOR MED, opération militaire de l'UE dans la partie sud de la Méditerranée centrale, a été lancée le 22 juin 2015 afin de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et de contribuer à réduire le nombre de pertes de vies humaines en mer. Elle vise à entreprendre des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de neutraliser les navires et les embarcations ainsi que les ressources qui sont utilisés ou soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants de migrants.

Le 28 septembre 2015, le Comité politique et de sécurité (COPS) a décidé d'entamer la première étape de la deuxième phase de l'EUNAVFOR MED le 7 octobre 2015. L'opération a été rebaptisée "Sophia" le 26 octobre 2015. Au cours de la deuxième phase, il sera procédé, grâce aux moyens affectés à l'EUNAVFOR MED, à l'arraisonnement, à la fouille, à la saisie et au déroutement en haute mer des navires et des embarcations soupçonnés d'être utilisés pour le trafic de migrants ou la traite des êtres humains.

Depuis lors, l'opération a contribué à appréhender 101 passeurs ou trafiquants présumés et à les transférer aux autorités italiennes, et neutralisé 345 embarcations. Elle a en outre permis de sauver plus de 29 500 personnes. Vingt-cinq États membres de l'UE contribuent à l'opération, qui comprend 2 215 membres.

Le 20 juin 2016, le Conseil a prorogé jusqu'au 27 juillet 2017 le mandat de l'opération SOPHIA, qu'il a renforcé en y ajoutant deux tâches de soutien: formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne et contribution à la mise en œuvre en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'embargo des Nations unies sur les armes, en conformité avec la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2292 (2016). Le 30 août et le 6 septembre 2016, le COPS a autorisé le lancement de ces tâches de soutien.

Depuis lors, l'opération a entamé une formation d'une durée de quatorze semaines destinée aux garde-côtes libyens et à la marine libyenne pour 78 stagiaires embarqués et leurs mentors. L'opération a également commencé à contribuer à la mise en œuvre en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'embargo sur les armes, et a déjà mené dans ce cadre sa première inspection d'un navire le 14 Septembre 2016, ayant vérifié sept bateaux marchants et interrogé 122 autres dans le cadre.

Le quartier général de l'opération est situé à Rome (Italie).

[Fiche d'information sur l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA](#)

[EUNAVFOR MED opération SOPHIA \(site web du SEAE\)](#)

[L'EUNAVFOR MED Operation SOPHIA entame la formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne \(communiqué de presse - 27 octobre 2010\)](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter, sans débat, un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne les points suivants:

Iran

Le Conseil doit adopter des conclusions sur l'Iran, dans lesquelles il se félicite que le plan d'action global commun soit correctement mis en œuvre par toutes les parties et il appelle à poursuivre la mise en œuvre intégrale et effective du plan d'action global commun pendant toute la durée de l'accord. Le Conseil devrait exprimer sa volonté de développer plus loin ses relations avec l'Iran dans des domaines d'intérêt communs, incluant les droits de l'homme, comme indiqué dans la déclaration conjointe d'Avril agréée par la haute représentante et le ministre des affaires étrangères iranien.

Le Conseil devrait exprimer son inquiétude quant à l'escalade des tensions dans la région, encourager un environnement régional plus constructif, ainsi que de mettre fin à la violence en Syrie et soutenir le retour au processus politique.

[Iran: Le Conseil lève toutes les sanctions économiques et financières de l'UE liées au nucléaire](#)

[Conclusions du Conseil sur l'accord relatif au programme nucléaire iranien, 20 juillet 2015](#)

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'Iran](#)

[Relations de l'UE avec l'Iran](#)

Cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité

Le Conseil devrait approuver la communication conjointe intitulée "Éléments pour la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité". Il est prévu que le Conseil appelle tous les acteurs au niveau de l'UE à mettre en œuvre rapidement ce cadre.

La réforme du secteur de la sécurité jette les bases nécessaires pour accompagner l'instauration d'un contrôle démocratique effectif et d'une obligation de rendre des comptes pour le secteur de la sécurité et elle donc pertinente dans tous les contextes - y compris les environnements stables - pour améliorer la gouvernance et la sécurité des personnes et durant tout le cycle d'un conflit.

La réforme du secteur de la sécurité est un volet essentiel de la prévention des conflits, car elle traite les facteurs de crise potentiels, ainsi que de la gestion des crises et de la résolution des conflits, de la stabilisation après un conflit, de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État, en rétablissant des institutions de sécurité tenues de rendre des comptes ainsi que des services de sécurité efficaces au profit de la population, créant ainsi les conditions nécessaires à un développement et à une paix qui soient durables.

Cinquième conférence de révision de la convention sur certaines armes classiques

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la cinquième conférence de révision de la convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) (Genève, du 12 au 16 décembre 2016)